

En 1761 paraît le roman épistolaire de Jean-Jacques Rousseau, écrivain et philosophe associé aux Lumières et aux débuts du Romantisme : *Julie ou La Nouvelle Héloïse*. Le passage que nous allons étudier se situe dans la troisième partie du roman, à la lettre XVIII. L'épistolière est Julie, qui, parce qu'elle se marie avec M. de Wolmar sur la volonté de son père, doit mettre en terme à sa relation amoureuse avec son précepteur Saint-Preux, destinataire de la missive. Comment Julie live-t-elle dans cette lettre sa conception de l'amour et de la morale ? Pour répondre à cette question, nous verrons tout d'abord son argumentation pour le renoncement à l'amour, puis comment elle défend l'idée d'un amour renouvelé, pur et idéalisé.

Tout d'abord, ce texte est une lettre de rupture amoureuse. Julie doit faire comprendre à Saint-Preux, par la persuasion, que la rupture est effective, mais aussi, par la conviction, que ce sont des causes essentiellement morales et raisonnables qui l'y ont amenée.

Ainsi, pour commencer, et pour faire comprendre à son précepteur que leur amour est désormais impossible, Julie entreprend une mise à distance artificielle d'une efficacité redoutable. En effet, en premier lieu, elle annonce l'explicitation de la rupture avec le futur « Je vous dirai plus », ligne 1, qui promet une sincérité entière et immédiate. L'histoire d'amour entre Saint-Preux et la jeune femme appartient bien à l'histoire, au passé composé : « Tout est changé entre nous » (l.1). La négation « n'est plus », ligne 2, montre qu'une page s'est tournée et le présent d'actualité insiste sur l'effectivité de la transformation. Le champ lexical de la modification occupe toute cette entrée en matière : « changé », « change », ancienne », « révolution », « changement ». On le retrouvera dans les dernières lignes, lorsqu'il s'agira de renouvellement : « épurer » (l.19), « rendre » (l.20), « renoncer » (l.22). Cette répétition de mots de la même famille que « changement » s'accompagne d'une fermeté qui semble sans appel. Le ton est injonctif, comme en témoignent l'usage de l'impératif (« voyez », l.15, « oublions » et « soyez », l.23), les formules de commandement, avec le verbe « falloir », lignes 1, 6 et 22, la négation restrictive ligne 3 (« il ne vous reste que le choix de... »), et l'adverbe « nécessairement » qui redouble le caractère obligatoire du renoncement (l.1). Ainsi Julie semble-t-elle ferme, voire autoritaire et froide, ce qui donne à son propos une force persuasive remarquable, comme si elle était déjà elle-même affectivement loin de cette histoire d'amour bel et bien passée. Pour achever cette mise à distance artificielle, elle se désigne elle-même à la troisième personne du singulier, se nommant par son nom de mariée, « Julie de Wolmar » (l.2). Le renoncement est donc aussi nécessaire qu'irréversible.

Les raisons à ce renoncement sont d'ordre moral. C'est ce que l'argumentation de Julie met en avant, non seulement dans les formules qu'elle rédige elle-même, mais aussi dans la bien-nommée « leçon » (l.13) qu'elle cite, lignes 5 à 13. Le vocabulaire de la morale traverse ainsi tout le texte : « vice », « vertu », « honnêteté », perfection », « honorer », « coupables », « fautes », « remords », « innocence », etc. L'omniprésence de ce lexique révèle la préoccupation première de Julie, qui est de se conduire selon ce que sa raison lui dicte dorénavant. L'argument d'autorité qu'elle utilise en citant un auteur est doublement efficace, car il s'agit d'un texte de son précepteur ; on le devine lorsqu'elle le désigne comme « un auteur qu'[il] ne récuser[a] pas », ligne 5, et on le comprend lorsqu'elle explicite, ligne 13 : « c'est vous qui l'avez dictée ». Aussi Saint-Preux ne saura-t-il se contredire lui-même, si toutefois il en éprouverait l'envie : Julie anticipe ainsi un refus de coopérer en empêchant son amant de la réfuter, sans quoi il se réfuterait lui-même ! En outre, Julie désigne leur amour passé comme un amour désormais corrompu. En effet, elle utilise des expressions péjoratives, lourdes de sanctions morales, comme les « coupables feux » (l.16) ou les « fautes » (l.17) qui engendreraient des « remords » (l.18). Parce qu'il ne serait plus « honnête », leur amour deviendrait immoral. Or, Saint-Preux, en bon précepteur des Lumières, et Julie, en bonne élève de celui-ci, ne sauraient s'adonner à une activité immorale. En se référant aux propos du maître, la disciple nous fait comprendre que leur amour, s'il se poursuit de la même manière qu'il a commencé, ne ferait que perdre ce qu'il pouvait avoir de beau entre deux personnes honorables. Le vocabulaire de la perte domine notamment la citation de Saint-Preux : « privé de » (l.5), « abandonne » (l.6), « ôtez » (l.7 et 8), « n'est plus rien » (l.8), « perdu » (l.12) ou encore la négation « n'auront point trouvé » (l.12). Pour résumer : si une relation amoureuse perd son caractère légitime, alors elle ne vaut plus rien. Telle est la raison qui amène Julie à exiger la réciprocité de son renoncement à cette forme d'amour. Elle affirme avec certitude, toujours appuyée par les propos de Saint-Preux lui-même, qu'un grand malheur s'annonce irrémédiablement s'ils poursuivent leur aventure entre amants, avec l'utilisation du futur : « honorera », « pourra » (l.9), « se mépriseront », « ne sera plus » (l.11), « auront » (l.13).

Cependant, l'amour est un sentiment complexe et polymorphe, dont les manifestations peuvent varier. Aussi l'antithèse, lignes 11-12, entre le « sentiment céleste » et le « honteux commerce » annonce-t-elle une ouverture vers une autre forme d'amour possible entre les deux personnages.

Si Julie met fin à une forme d'amour corporel, sensible, elle revendique toutefois une nouvelle forme d'amour entre elle et Saint-Preux : un amour platonique et absolu. D'une part, elle fait appel à la complicité intellectuelle et affective entre les deux anciens amants, en se référant encore à la morale ; d'autre part, elle espère un amour intense, durable et heureux.

Tout d'abord, Julie continue de s'appuyer sur la morale, et plus précisément sur le caractère moral de ces deux personnes que sont le précepteur et la jeune femme. En citant Saint-Preux et ses propos moralistes, elle les montre comme deux complices qui sont d'accord entre eux et avec eux-mêmes, dans une parfaite cohérence intellectuelle et affective ; d'où peut-être aussi la nécessité de « la révolution » des « sentiments » du maître : il ne peut pas faire autrement, car il est bon et honorable. Julie utilise le pronom personnel « nous » pour mieux unir les deux complices dans une même attitude : « voilà notre leçon » (l.13), « l'horreur du vice qui nous est si naturelle à tous deux » (l.17), « nous nous haïrions » (l.18). Si l'on se réfère à la citation du précepteur, de quoi l'amour est-il nécessairement fait ? En premier lieu, d'« honnêteté » (le mot est répété deux fois), mais aussi de « perfection », d'« enthousiasme », d'« estime » (lignes 6 à 8). Julie se rattache à ces valeurs, et les brandit comme des qualités morales, des vertus, qui sont encore à préserver, précisément pour sauver leur amour, plutôt que seulement pour en condamner l'aspect physique. Il ne s'agit alors évidemment plus d'un amour corporel, « coupabl[e] », mais du « sentiment céleste » évoqué ligne 11. La complicité avec Saint-Preux est également affirmée grâce au procédé argumentatif utilisé des lignes 13 à 22, qui consiste à multiplier les questions rhétoriques, non plus pour mettre son destinataire devant le fait accompli, comme c'était le cas dans les propos cités lignes 8 à 10, mais cette fois pour faire entendre à Saint-Preux qu'il ne peut être que d'accord avec elle et qu'admettre quelle douceur il pourra y avoir désormais à s'aimer comme elle le propose. Ainsi, la douceur se confirme avec l'appellation possessive et affective « mon ami », à deux reprises (lignes 13 et 22), accompagnée la seconde fois des adjectifs mélioratifs et moraux « bon et digne ». Elle devient explicite dans la dernière phrase, avec l'adjectif « douce » lignes 23-24 : « Cette idée est si douce qu'elle console de tout ».

L'idée est de renoncer à l'amour physique pour mieux préserver cette autre forme d'amour qu'est l'amour platonique. En effet, il s'agit d'unir non plus les corps mais les âmes. Dans ses impératifs, Julie demande à Saint-Preux de devenir « l'amant de [son] âme » (l.23). On atteint alors ici un idéal romantique et intellectuel à la fois, prometteur de « félicité » (l.13), à condition bien entendu que les qualités morales exigées plus haut soient respectées. À la douceur évoquée ci-dessus s'ajoutent d'autres promesses : celle de s'aimer encore « délicieusement » (l.14), comme dans les « temps heureux » (l.15), lorsque peuvent s'exprimer les « plus doux transports qui ravissent l'âme » (l.17). Ce présent de vérité générale se confond avec celui d'actualité, ce qui redouble la certitude d'un bonheur à venir. Le futur péremptoire de la première partie laisse la place à un conditionnel plus incertain : « nous nous haïrions », « s'étendrait », paronomase de « s'éteindrait » (lignes 17 et 19), comme si « l'horreur du vice qui [leur] est si naturelle à tous deux » allait vaincre à coups sûrs la tentation médiocre et méprisable du « honteux commerce » de la ligne 12. Et pour achever la peinture d'un avenir radieux, Julie a remplacé le vocabulaire du bouleversement violent et autoritaire par celui d'un changement pérenne, durable, éternel : le verbe « épurer » (l.19) invite à un changement positif, à la beauté d'un amour absolu et propre, l'expression « rendre durable » (l.20) et l'adverbe « toujours » (l.22) invitent à un changement vers plus de certitude, de sûreté, le verbe « conserver », répété deux fois, est suivi à chaque occurrence d'un terme mélioratif et réjouissant : « innocence » (l.21) et « charmant » (l.22). Bref, si Julie rompt avec Saint-Preux, elle affirme en même temps un amour intense et profond pour son ancien amant, qu'elle souhaite garder sans sa vie, autrement certes, mais pour l'éternité.

Pour conclure, Julie rédige ici une lettre qui, sous ses aspects moraux et rationnels, n'en reste pas moins pleine de sentiments. Elle cherche à la fois à persuader et à convaincre Saint-Preux qu'il faut mettre fin à leur relation amoureuse, avec une fermeté sans appel. Cependant, elle affirme et revendique immédiatement une autre forme d'amour, pur et idéalisé : un amour platonique. Ainsi, d'une part, sa conception de l'amour est indissociable de sa conception de la morale : l'un ne peut pas aller sans l'autre, et toute sa lettre consiste à réconcilier les deux. D'autre part, elle développe deux formes d'amour, dont l'une est condamner, parce qu'elle est devenue coupable avec son mariage avec M. de Wolmar, et l'autre est à privilégier, parce qu'elle est parfaitement digne et honorable. L'amour change de nature mais ne disparaît pas. Bien qu'un siècle les sépare, Julie peut nous faire penser à la princesse de Clèves, qui, dans le roman éponyme de Mme de Lafayette, met fin à un amour impossible avec le duc de Nemours, pour des raisons essentiellement morales. Cependant, ces deux derniers personnages n'ont jamais consommé leur amour, et Mme de Clèves est plus radicale, sans doute, que Julie.